

À l'ouverture de la séance du 20 décembre 2023, 47 membres sont présents ou représentés (75 membres en exercice, 22 membres présents, 25 procurations).

1. Approbation des procès-verbaux du CAC

1.1 Procès-verbal du Conseil académique du 25 octobre 2023

Le procès-verbal du Conseil académique du 25 octobre 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 47 voix pour.

1.2 Procès-verbal du Conseil académique du 13 novembre 2023

Le procès-verbal du Conseil académique du 13 novembre 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 47 voix pour.

2. Affaires générales et statutaires

2.1 Avis sur la suppression de l'UFR ESTHUA, Tourisme, Culture et Hospitalité

Dans le cadre de la création de l'Institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'Université d'Angers, le Conseil académique plénier émet un avis favorable sur la suppression de l'UFR ESTHUA Tourisme, Culture et Hospitalité.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 41 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

Fait à Angers, en format électronique.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'Angers
Signé le 21 décembre 2023